

RÉSEAU LIÉGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUÉTUDES (RÉLIA)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 6 SEPTEMBRE 2012

Présent(e)s :

BOLLETTE Philippe (+ procuration d'Emmanuel Pinto) – Start/Mass - Liège
BRENNENRAEDT Dominique – Thaïs - Liège
CLAREMBAUX Christine – Siajef (Revers asbl) - Liège
COLEMANS Frédéric – Huy Clos - Huy
DAVENNE Géraldine – Plan stratégique de sécurité et de prévention - Waremme
DUNGELHOEFF Catherine – ALFA (+ procuration de Dominique Delhateur) - Liège
FIEVET Adrien – Plan de cohésion social de la Ville de Liège - Liège
FOSSION Thierry – CHR de Huy - Huy
GUSTIN Frédéric – PFPL/RELIA – Liège
LEDENT Cindy – Maison médicale Cap Santé - Huy
LIBON Cédric – CAP FLY – Liège
MAISSE Laurent – Plan de prévention de la Ville de Liège - Liège
MARTIN Michel – PFPL et AIGS – Liège
PIRARD Bérengère – La Teignouse – Comblain-au-Pont
POLLERS Sophie – GAP_{PP} – Flémalle
RIGO Christine – Nadja (+ procuration de Cédric Libon) - Liège
SOFFRITTI Singrid – Seraing 5 - Seraing
TRABERT Claire – Cercle des médecins généralistes - Huy

Excusé(e)s :

BERTHOLET Christel – SISD – Liège – Huy – Waremme
HUMBLET Dominique – Nadja - Liège
LOTTIN Morgane – Fondation privée TADAM - Liège
LOTTIN Thierry – Clinique Notre Dame des Anges - Glain
KLINKHOMMER Gwenaëlle – PFPL - Liège
PINTO Emmanuel – ISoSL, Unités hospitalières - Liège
PONTHIR Annick – STAGH – Grâce-Hollogne
VAN DE MOORTELE Michèle – Thaïs - Liège
VANDORMAEL Luc – AIGS - Vottem

Absent(e)s :

ADAM Éric - CHR de la Citadelle - Liège
JACOB Bernard – AIGS, Les Lieux-Dits – Herstal
JACQUES Christian – FLAMG – Liège
LEGRÈVE Christian – IGL Maisons Médicales – Liège
PÉTRÉ Léon – APPL – Liège

Secrétariat :

- **Accueil des participants**

Les membres du Comité de pilotage accueillent chaleureusement les nouveaux membres issus de la zone 4 (Huy-Waremme). Un tour de table est organisé afin que chacun puisse être identifié.

- **Approbation du projet de procès-verbal du 14 juin 2012**

Aucune remarque n'étant formulée, le projet de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 14 juin 2012 est approuvé. Ce document accèdera donc au statut de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 14 juin 2012.

- **Propositions concernant les dépenses à réaliser absolument en 2012**

F. Gustin rappelle qu'un appel à projet avait été lancé lors de la dernière réunion du Comité de pilotage du RELIA. Il attendait les propositions pour le 31 août 2012. Il constate qu'aucun projet autre que celui qui avait été proposé en juin par les représentants de « Risquer Moins » n'a été suggéré. Il demande aux membres du Comité de pilotage s'ils ont une suggestion de dernière minute. Aucun membre ne propose un projet complémentaire ou alternatif.

F. Gustin demande si la somme résiduelle (une fois les moyens nécessaires au fonctionnement de la coordination déduits du montant des subsides) peut être attribuée au projet porté par « Risquer Moins ».

Les membres du Comité de pilotage décident à l'unanimité (tant dans le groupe privé que dans le groupe public) de réserver cette somme résiduelle au projet porté par le consortium d'institutions qui constitue le réseau « Risquer Moins ».

F. Gustin indique que la Province de Liège, via Madame la Députée provinciale Katty Firquet, devrait également soutenir ce projet. Les dépenses seront fonctions de ce que la Province peut financer et de ce qu'il est possible de justifier vis-à-vis du SPW. En effet, certaines dépenses sont impossibles à justifier vis-à-vis de notre pouvoir subsidiant.

- **Adhésion de nouveaux membres issus de la zone 4 au Comité de pilotage du RELIA : VOTE**

En ce qui concerne le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Waremme, F. Gustin rappelle que sa représentante participe, actuellement, en qualité d'experte au Comité de pilotage du RELIA. En effet, les membres du Comité de pilotage souhaitent des informations quant aux éventuelles missions du décret exercées par le PSSP. G. Davenne indique que le PSSP dispose d'éducateurs de rue et que des suivis psychologiques sont également organisés au sein du PSSP.

Ph. Bollette estimerait indélicat qu'un plan de prévention soit membre du Comité de pilotage à part entière alors que d'autres ne pourraient participer qu'en endossant une qualité d'expert.

L. Maisse indique qu'en ce qui concerne le Plan de prévention de la Ville de Liège, un éducateur de rue a été engagé. Toutefois, ses missions ne relèvent pas de l'aide ou du soin. S. Soffritti estime qu'il ne faut pas confondre réduction des risques et réductions des nuisances. B. Pirard estime que dans le même projet, il peut y avoir un volet réduction des nuisances et un volet réduction des risques.

F. Gustin propose d'envisager les choses au cas par cas. Certains plans de prévention n'exercent aucune mission du décret alors que d'autres exercent significativement certaines missions du décret. Le contexte local peut, en effet, être très différent. Il appartient dès lors de pouvoir envisager ces questions avec beaucoup de circonspection.

G. Davenne se renseignera en interne pour voir dans quelle mesure le PSSP souhaite siéger en qualité de membre ou en qualité d'expert au Comité de pilotage du RELIA. Ce point sera réabordé lors de la prochaine réunion du Comité de pilotage.

En ce qui concerne la Teignouse, F. Gustin rappelle la situation spécifique de cette structure qui exerce ses activités tant sur la zone 4 que sur la zone 5. La Teignouse, qui siège actuellement dans le groupe public pour ses activités en zone 5, demande son adhésion au Comité de pilotage, mais cette fois dans le groupe privé pour les actions qu'elle mène en zone 4. Par ailleurs, la demande que la personne qui représente la Teignouse pour la zone 5 représente la Teignouse pour la zone 4 a été formulée. A noter également que la Teignouse a demandé un agrément en tant que service spécialisé en zone 4.

M. Martin demande ce qui fait la qualité publique et la qualité privée de la Teignouse.

B. Pirard indique que la Teignouse a à la fois des actions de sécurité et de prévention au point de vue public et des actions privées, de l'ordre de l'accompagnement dépendant de subventions Région wallonne.

Ph. Bollette ne perçoit pas l'intérêt pour la Teignouse de solliciter un second représentant dans un autre groupe. B. Pirard indique que l'intérêt de demander un représentant dans le groupe privé pour la zone 4 tient au fait que cela facilitera l'obtention d'un agrément.

M. Martin rappelle qu'une autre question a été posée. Une seule personne peut-elle être membre du côté public et du côté privé? Il s'agirait d'un précédent qu'il n'estime pas souhaitable.

Ph. Bollette demande s'il ne serait pas plus cohérent que la Teignouse soit uniquement représenté en zone 4, dans le groupe privé.

S. Soffritti relève qu'ISOsL a également deux représentants au Comité de pilotage. Elle estime, dès lors, qu'il n'est pas injustifié pour la Teignouse de revendiquer une place supplémentaire dans le Comité de pilotage pour ses actions dans une autre zone.

Les membres du Comité de pilotage décident à l'unanimité (tant dans le groupe public que dans le groupe privé) d'accueillir un représentant de la Teignouse pour ses actions en zone 4 et ce dans le groupe privé. Néanmoins, la Teignouse devra désigner un représentant spécifique pour occuper ce poste. La même personne ne pourra en aucun cas représenter la Teignouse à la fois dans le groupe privé et à la fois dans le groupe public.

- **Offre d'aide et de soins sur le territoire du RELIA : avancée des travaux**

F. Gustin évoque le document, concernant l'offre d'aide et de soins qu'il a fait parvenir aux membres du Comité de pilotage. Ce document sera complété notamment avec les structures de la zone 4 qui n'y apparaissent pas encore. L'idée est d'une part d'établir la liste des structures puis de détailler les fonctions prises en compte par les uns et les autres. Ce travail demande du temps, d'autant plus que le projet Spiller utilise une autre grille d'analyse.

M. Martin demande s'il est obligatoire de demander à chaque centre de détailler précisément les missions du décret qui sont prises en compte. F. Gustin indique que cela fait partie du Plan d'actions du RELIA. Toutefois, comme le projet Spiller apporte certaines précisions concernant l'offre, on pourrait convenir dans un premier temps de n'inventorier que la prise en compte ou non des missions décrites dans le décret pour chaque membre du réseau.

S. Soffritti informe les membres du groupe qu'une nouvelle maison médicale a été ouverte sur le territoire de Seraing. Elle fera parvenir les coordonnées à F. Gustin pour qu'il puisse compléter le document relatif à l'offre.

- **Plan d'actions revisité du RELIA pour solliciter l'extension de l'agrément du RELIA à la zone 4 : VOTE ;**

F. Gustin indique que les membres du comité de pilotage sont amenés à avaliser le plan d'actions du RELIA revisité afin qu'il puisse être envoyé au SPW avec notre demande d'extension pour la zone 4 de l'agrément obtenu pour la zone 5.

Les membres du comité de pilotage du RELIA avalisent à l'unanimité (tant dans le groupe public que dans le groupe privé) le plan d'actions revisité du RELIA. F. Gustin enverra notre demande d'extension de l'agrément et le plan d'actions revisité dès qu'il aura recueilli les signatures nécessaires auprès des autorités de la PFPL.

- **Mise en forme des conventions approuvées (concernant Risquer Moins et concernant la zone 4)**

F. Gustin précise que les modifications qui avaient été sollicitées par les membres du Comité lors de la dernière réunion ont été apportées à la convention avec Risquer Moins. De plus, une mise en forme a été réalisée. En effet, il était nécessaire de transposer les articles du décret en « Code wallon ».

En ce qui concerne la convention avec la zone 4, suite à une discussion avec Madame Bothy du SPW, il apparaît qu'il serait judicieux de prévoir une périodicité aux réunions de concertation qui seront organisées sur le territoire de Huy-Waremme. La proposition est d'organiser au moins une concertation tous les trimestres.

Les membres du Comité de pilotage marquent leur accord à l'unanimité concernant ces modifications (tant dans le groupe public que dans le groupe privé). Ces conventions seront donc proposées à la signature le plus rapidement possible (en effet, elles doivent également être approuvées par le CA de la PFPL).

Par rapport à cette convention avec le réseau Risquer Moins, F. Gustin distribue aux membres du comité de pilotage une proposition alternative pour introduire un autre partenaire dans la Convention (vous trouverez la proposition en annexe). Il demande aux membres du groupe ce qu'ils pensent de cette possibilité.

L. Maisse estime que la convention concerne l'organisation de la coordination du réseau et concerne le consortium « Risquer Moins » et le RELIA. Selon lui, il n'est pas opportun d'ajouter le partenaire Modus Vivendi à cette convention.

C. Dungalhoeff souligne que Modus Vivendi laisse une grande latitude à ses partenaires. Ainsi, par exemple, bien que Modus Vivendi souhaite se concentrer exclusivement sur les drogues illégales, le réseau Risquer Moins liégeois couvre les fêtes du 15 août où la principale problématique rencontrée est bien l'alcool.

S. Soffritti estime qu'il serait logique d'associer Modus Vivendi à cette convention.

L. Maisse souligne qu'il y a également une autonomie totale vis-à-vis de Modus concernant l'échange de seringue.

Ph. Bollette est plutôt contre cette idée dans la mesure où il est précisé que Modus « assure la coordination du réseau ».

S. Pollers insiste sur le fait qu'il faut prendre en compte la multiplicité et la richesse des différents services. Elle estime que Modus Vivendi exerce un monopole inadéquat au niveau des formations relatives à la réduction des risques.

F. Gustin indique qu'il ne sera pas donné suite à cette proposition pour le moment.

- **Proposition de convention avec la Ville de Liège concernant l'organisation du Groupe échange de seringues mis en place à l'Observatoire Liégeois des Drogues : VOTE**

Les membres du Comité de pilotage marquent leur accord à l'unanimité concernant cette convention (tant dans le groupe public que dans le groupe privé). F. Gustin la soumettra à la signature des autorités de la PFPL.

- **Divers**

- 1) L. Maisse rappelle le congrès organisé à Charleville Mézière les 28 et 29 septembre 2012: Back to basic 3 : « Hépatites et réduction des risques ».

 - 2) Ph. Bollette indique qu'un congrès relatif à la réduction des risques va être prochainement organisé à Genève.
- **Ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage du RELIA du jeudi 6 décembre 2012, de 10h00 à 11h00, au siège de la PFPL :**
- **Accueil des participants ;**
 - **Approbation du projet de procès-verbal du 6 septembre 2012 ;**
 - **Demande d'adhésion d'un nouveau membre issu de la zone 4 au Comité de pilotage du RELIA (IHP de Huy) et analyse de la position du PSSP de Waremme : VOTE ;**
 - **Conventions : signatures ;**
 - **Indicateurs de financements des services – bref retour relatif aux enjeux ;**
 - **Financement de la zone 4 ;**
 - **Organisation des travaux suite à la fin (31/12/2012) du projet pilote de coordination de soins en assuétudes de la PFPL**
 - **Divers**

De 11h00 à 12h00 :

Cette réunion du Comité de pilotage du RELIA sera suivie d'un atelier Alcoolisme, un RELIA-ATALC (RELIA – ATELIER ALCOOLISME). Nous y bénéficierons d'une présentation du projet d'aide en ligne relative à l'alcoolisme du centre ALFA (www.aide-alcool.be). Le RELIA-ATALC est ouvert à tous les professionnels intéressés.

ANNEXE :

Alternative à la convention avec Risquer Moins : ajout d'un partenaire

ENTRE

ET

L'asbl Modus Vivendi dont le siège social est établi rue Jourdan, 151 à 1060 Bruxelles, immatriculée sous le numéro 451 739 193, représentée par sa directrice, Catherine VAN HUYCK.

Article X : Philosophie et objectifs du projet

« Risquer Moins » est un projet de diffusion d'informations de réduction des risques mené en milieu festif ayant pour objectif de sensibiliser les usagers de drogues aux risques liés à l'usage de produits psychotropes et de les informer sur les moyens de réduire ces risques. Il s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé, optant pour une responsabilisation des usagers. Dans cette perspective, la réduction des risques en matière d'usage de psychotropes dépasse la simple information de l'utilisateur.

« Risquer Moins » est un projet de prévention participative : des jobistes, à savoir des consommateurs formés à la réduction des risques, sensibilisent et informent d'autres consommateurs lors d'interventions menées en milieu festif.

Le projet nécessite un partenariat, structuré en réseau, des institutions et services du secteur psycho-médico-social. Ces partenaires, également formés à la réduction des risques, ont notamment pour mission d'identifier les événements festifs de la région dans lesquels il est pertinent d'intervenir.

Des pairs formés, les jobistes, y tiennent avec un professionnel, un stand d'information où le public intéressé peut trouver des informations sur les produits psychotropes, le sida et autres infections sexuellement transmissibles, les hépatites, le piercing et le tatouage, la pilule du lendemain, des flyers festifs spécifiques (hydratation, conduite automobile, sniff etc.), mais également des préservatifs et lubrifiants ainsi que des adresses d'institutions locales d'aide, de dépistage, etc. Ce stand est donc à la fois un lieu d'information et de relais.

Ce projet permet, via la collecte de questionnaires, d'améliorer nos connaissances sur le public rencontré, ses usages et ses attentes.

Article 3 - Droits et obligations des parties

L'asbl Modus Vivendi s'engage à assurer la coordination du réseau (sur l'ensemble de la Fédération Wallonie Bruxelles) « Drogues Risquer Moins » dont fait partie le projet liégeois « Risquer Moins », la mise en relation et l'échange d'expériences avec d'autres partenaires en Fédération Wallonie Bruxelles, l'apport d'autres démarches aux niveaux national et international, le soutien par rapport à la méthodologie inhérente au projet.

L'asbl Modus Vivendi met à disposition, la méthodologie ainsi que les brochures de réduction des risques actuellement existantes.

Les évaluations au niveau communautaire sont rendues annuellement par Modus Vivendi. L'objet de l'évaluation est défini par l'ensemble des partenaires de la Fédération Wallonie Bruxelles, au cours des réunions dites « Super DR- » qui ont lieu 2 à trois fois par an.

Encore 2 petites choses à caser peut-être à la page 3 après « Recrutement, formation et encadrement des jobistes » :

- le défraiement des jobistes à raison de 6.20 € del'heure
- la couverture des jobistes, via une assurance adaptée, durant les interventions (accidents de travail) et lors des trajets entre leur domicile ou l'institution partenaire.